

père de l'enfant et Edouard Coulombe,
lesquels ont signé avec nous. Lecture faite.
David Nadeau Fils

Edouard Coulombe

Arg. Labranche, ptre, vic.

M. 8
Hormisdas
Pepin
et
Josephine
Provencher.

Le vingt août mil neuf cent six après la
publication d'un ban de mariage faite sans
opposition quelconque au prêtre de notre
paroisse paroissiale entre Hormisdas
Pepin, menuisier, fils majeur de Joseph
Pepin et de Emilie Rousseau, de cette pa-
roisse, d'une part et Josephine Proven-
cher, domiciliée en cette paroisse, fille mi-
neure de Ludger Provencher et de défunte
Levirina Séfinas, de la paroisse de Ste
Clothilde de Horton, d'autre part, la
dispense de deux bans de mariage ay-
ant été accordée par quide droit, n'y
n'étant découvert aucun empêche-
ment à ce mariage, nous, prêtre, sous-
signé, curé de St-Médard de War-
wick avons, du consentement des pa-
rents reçu leur mutuel consente-
ment de mariage et leur avons
donné la bénédiction nuptiale en
présence de Joseph Pepin, père de l'époux
et Philippe Baril, oncle de l'épouse les
quels ainsi que l'épouse ont signé avec
nous, l'époux et son père ont déclaré
ne savoir signer. Lecture faite.

Josephine Provencher

Philippe Baril

Alphonse Bergeron

Joseph Charrette Joseph Tessier ptre curé

Le vingt août mil neuf cent six, nous, prêtre, sous-
signé, avons baptisé Joseph Alcide, fils, né la veille,
du légitime mariage de Evariste Rivest,

R. S. P.
Rivest,
Joseph Alcide.